

<p style="text-align: center;">CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES PRESTATIONS ASSOCIEES</p>
--

1. Informations sur la société

La Société BAT Investissement (ci-après désignée la Société) :

- Société par actions simplifiée au capital de 5.015 euros
- Siège social : 41 rue des Souchets 74130 BONNEVILLE
- Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Annecy
- sous le numéro 894 977 644
- N° identifiant TVA 07 894 977644
- Tél. : 0677753587

Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante :
service.juridique@linkinvests.com

2. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (ci-après « CGVU ») ont pour objet de définir, en complément du contrat de Partenariat, les modalités de vente et d'utilisation des Prestations Associées entre la Société et le Client. En cas de contradiction entre les CGVU et le contrat de Partenariat, les stipulations de ce dernier primeront.

Les présentes CGVU sont évolutives. La Société pourra ainsi les modifier à tout moment. Les CGVU applicables sont celles en vigueur au jour de la signature du contrat de Partenariat ou de son renouvellement.

3. Champ d'application

Les présentes CGVU s'appliquent à toutes les ventes de Prestations Associées réalisées par la Société, à l'exclusion de toutes autres conditions (sauf contrat de Partenariat).

Les présentes CGVU s'appliquent aux ventes réalisées sur les territoires suivants : France métropolitaine et DROM-COM.

4. Acceptation des conditions générales de ventes

Les présentes CGVU sont soumises au client avant la signature du contrat de Partenariat. Avant toute signature de ce contrat, le client devra, après en avoir pris connaissance sous sa seule responsabilité, les accepter sans réserve. Les CGVU acceptées par le Client seront ensuite applicables pendant la durée du Contrat de Partenariat. En cas d'évolution des CGVU, avant tout renouvellement du Contrat de Partenariat, le client devra, après avoir pris connaissance sous sa seule responsabilité du contenu des CGVU modifiées, les accepter sans réserve.

5. Commandes

Une commande est une sollicitation réceptionnée par courriel par la Société ayant pour objet une demande de signature d'un contrat de partenariat pour l'utilisation des Prestations Associées.

Le contrat de Partenariat est conclu à la date de réception par la Société du contrat et des CGVU signés par le Client.

1

6. Prestations Associées

Les Prestations Associées objet de la Commande sont décrites dans le Contrat de Partenariat.

7. Prix

Les prix sont indiqués en euros, hors taxe et TTC dans le Contrat de Partenariat.

8. Paiement

8.1 Moyen de paiement

Pour régler sa commande, le client dispose du mode de paiement suivant :

- carte bancaire
- virement
- prélèvement

8.2 Modalités et délais de paiement

La facture du montant de la commande est délivrée au client par la Société, par courriel, à la signature du contrat de Partenariat. Cette facture est payable selon les modalités figurant dans le contrat de partenariat

Il n'y a pas d'escompte en cas de paiement anticipé, ni de remboursement en cas de cessation anticipée du contrat de partenariat quelle qu'en soit la cause sauf exercice éventuel du droit de rétractation visé ci-dessous.

8.3 Retard/Défaut de paiement

Toute somme non payée à l'échéance entraînera, après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de 5 jours adressée par lettre recommandée avec avis de réception, l'application d'intérêt de retard, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, exigible, le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture ou la date d'échéance non respectée.

En cas de retard/défaut de paiement du client, la Société pourra suspendre l'exécution de ses Prestations en cours et/ou à venir jusqu'au complet paiement de son/ses impayé(s), sans préjudice de toute autre voie d'action. Le Client ne pourra prétendre à une aucune indemnité pour quelque raison que ce soit.

9. Conditions d'accès et de Maintenance du Mastermind

9.1 Conditions d'utilisation

Le Mastermind est accessible au Licencié à tout moment, 24h/24 et 7 jours sur 7, à l'exception des périodes de maintenance programmées ou hors cas d'interruption pour des raisons de sécurité, dans les conditions définies à l'article « Maintenance – Mises à jour ». Toutefois, le Licencié est informé que la connexion au Mastermind

s'effectue, sur son téléphone portable ou sur son ordinateur (PC), via le réseau Internet. Il est à ce titre averti des aléas techniques qui peuvent affecter ce réseau et

2

entraîner des ralentissements ou des indisponibilités rendant la connexion impossible. La Société ne peut être tenue responsable des difficultés d'accès au Mastermind dues à des perturbations du réseau Internet.

9.2. Maintenance – Mises à jour

La Société assure ou fait assurer la maintenance évolutive et corrective du Mastermind, ainsi que sa mise à jour régulière par le prestataire de son choix, entendue comme la mise à disposition de toute nouvelle mise à jour, désignant la compilation de corrections d'anomalies et les améliorations apportées en rapport avec son ergonomie, sa rapidité d'exécution ou son efficacité.

Les mises à jour pourront être effectuées automatiquement et sans information préalable. Il est par ailleurs précisé que la Société se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité au Mastermind ou de suspendre tout ou partie des services associés pour des raisons de maintenance, pour l'amélioration et l'installation de nouvelles fonctionnalités, pour l'audit du bon fonctionnement ou encore en cas de dysfonctionnement ou de menace de dysfonctionnement.

10. Garantie légale

La Société est tenue, vis-à-vis des Clients particuliers, par la garantie légale de conformité pour les biens, les contenus numériques et les services numériques en application des articles L. 217-3 et suivants du Code de la Consommation.

La Société est également tenue, vis-à-vis de l'ensemble des Clients (particuliers et professionnels) par la garantie relative aux défauts de la chose vendue, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code Civil.

Les dispositions légales relatives à la garantie légale de conformité sont rappelées dans l'encadré ci-dessous :

Le consommateur a droit à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité durant un délai de deux ans à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique durant deux ans.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique, ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :

- 1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité ;
- 2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;
- 3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;

4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;

3

5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse. Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable. Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix. Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

Ces droits résultent de l'application des [articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation](#).

Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel ([article L. 242-18-1 du code de la consommation](#)).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des [articles 1641 à 1649 du code civil](#), pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé, ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique.

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le Client qui bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir, peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coûts prévues par l'article L. 217-10 du Code de la consommation. Le Client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité durant les 24 mois suivant la délivrance du bien. La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute éventuelle garantie commerciale qui pourrait être consentie.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code Civil et peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code Civil.

Toute réclamation au titre de ces garanties doit être effectuée par le Client auprès de la Société, en utilisant les coordonnées indiquées à l'article « Service Client - Traitement des réclamations -Médiation ».

Le Client devra spécifier à la Société les difficultés ou dysfonctionnements rencontrés sur le Produit ou les Produits concerné(s). Pour pouvoir bénéficier de la garantie légale de conformité ou des vices cachés, tout Produit doit être, au préalable, soumis au service client de la Société, dont l'accord est indispensable.

Toute demande d'exercice de la garantie légale doit être accompagnée :

- d'une copie de la pièce d'identité du Client afin que la Société puisse vérifier que l'auteur de la demande est bien la personne concernée par la réclamation ;
- du relevé d'identité bancaire afin que la Société puisse effectuer le remboursement ;
- d'un justificatif de commande.

En cas de constat de la défectuosité ou de la non-conformité du Produit par le service client, la Société remboursera au Client le prix du ou des Produits concerné(s).

11. Droit de rétractation en cas de signature du contrat de partenariat par un client particulier non professionnel

Aux termes de l'article L. 221-18 Code de la consommation, le Client particulier bénéficie d'un droit de rétractation d'une durée de 14 jours lors d'un achat à distance d'un bien ou d'un service (Site internet ou téléphone). Le délai de 14 jours court à compter du lendemain de la signature du contrat de Partenariat.

Pour exercer son droit de rétractation avant l'expiration dudit délai, le client devra envoyer à la Société un des documents suivants :

- le formulaire type de rétractation figurant ci-dessous ;
- un autre écrit exprimant sa volonté de se rétracter

Toute demande de rétractation doit être accompagnée :

- d'une copie de la pièce d'identité du Client afin que la Société puisse vérifier que l'auteur de la demande est bien la personne concernée par la demande de rétractation ;
- du relevé d'identité bancaire afin que la Société puisse effectuer le remboursement ;

Il est vivement conseillé d'adresser la demande de rétractation par le biais d'un moyen permettant d'en accuser réception, telle qu'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà du 14ème jour suivant la date de la commande, aucun remboursement ne sera effectué.

Toute demande effectuée conformément aux conditions du présent article donnera lieu à un remboursement au plus tard 14 jours à compter de la réception de la demande de rétractation.

Par exception, le Client qui a exercé son droit de rétractation du contrat de Partenariat dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse à la Société un montant correspondant à la prestation effectivement réalisée jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter. Ce montant sera proportionné au prix total de la prestation convenu dans le Contrat de Partenariat.

12. Force majeure

La Société ne saurait être tenue responsable de l'inexécution du contrat conclu résultant de la survenance d'un cas de force majeure.

Il y a force majeure lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

La partie qui invoque l'existence de l'évènement visé ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de sa survenance.

13. Renonciation

Le fait que la Société ne se prévale pas à un moment donné ou à un autre de l'une quelconque des présentes conditions stipulées aux présentes ne peut être interprété

5

comme valant renonciation de sa part à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque de ces conditions.

14. Service Client - Traitement des réclamations – Médiateur de la consommation en cas de signature du contrat de partenariat par un client particulier non professionnel

Les présentes stipulations sont soumises à la loi française.

En cas de réclamation, le Client peut contacter la Société, étant précisé que toute demande doit être accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du signataire du contrat afin que la Société puisse vérifier que l'auteur de la demande est bien la personne concernée par la réclamation :

- Par courrier postal :

41 rue des Souchets
74130 BONNEVILLE

Si le client est un client particulier non professionnel, tout litige/réclamation doit être confié préalablement à la Société par écrit avant toute demande de médiation. Si, dans un délai de deux mois suivant la réclamation écrite, le Client n'a pas obtenu satisfaction ou réponse de la part de la Société, conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il pourra gratuitement recourir à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige. Le médiateur doit être saisi dans un délai maximal d'un an à compter de la réclamation écrite.

La Société propose ainsi un dispositif de médiation des litiges de la consommation. Le Client pourra contacter l'entité de médiation retenue par la Société à savoir **NEO**

JUSTICE :

- soit par courrier en écrivant au 47 BOULEVARD DE COURCELLES 75008 PARIS -
soit par courriel en écrivant à l'adresse suivante : contact@neo-justice.fr - soit par
le site internet de l'entité en remplissant le formulaire de saisine en ligne à
l'adresse suivante <https://www.neo-justice.fr>

Les différends ou demandes découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci seront réglés par voie d'arbitrage selon le [Règlement de Négociation et d'Arbitrage](#) de Néo Justice.

Le différend ou les demandes seront soumis au tribunal compétent en cas d'inarbitrabilité du différend ou des demandes. En cas d'inarbitrabilité partielle du différend ou des demandes seule la partie inarbitrable sera soumise au tribunal compétent.

15. Données du Client

15.1 Opposition au démarchage téléphonique

Conformément à l'article L223-1 du Code de la consommation, le Client peut s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique en se rendant sur le site internet suivant : <http://www.bloctel.gouv.fr/>. Cette opposition ne s'appliquera pas dans le cadre des relations contractuelles avec la Société.

6

15.2 Informations nominatives

Lors d'une demande de renseignement en ligne, le Client doit renseigner les informations indispensables pour le traitement de sa demande. Le défaut de renseignement peut entraîner l'absence de traitement de sa demande.

15.3 Loi informatique et libertés

Les informations personnelles du client collectées par la Société sont les suivantes : -
nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone ; ;
- coordonnées bancaires ou encore les données relatives à la carte de crédit.

Ces informations personnelles sont enregistrées dans le fichier clients de la Société et utilisées pour la bonne gestion des relations avec le client, le traitement et le suivi des demandes et des prestations de services associées, la réalisation d'enquêtes de satisfaction, la gestion du service après-vente et la prospection commerciale.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire au traitement et au suivi des prestations et à la gestion de la relation client sauf si : - Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire ;
- Le client a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de la Société habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les données personnelles pourront être communiquées à des tiers liés à la Société par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à l'exécution et à la gestion des prestations (par exemple, prestataire de paiement en ligne), sans qu'une autorisation du client ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, la Société s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également s'opposer au traitement des données le concernant ou retirer son consentement, dans les conditions et limites prévues par la réglementation. Le client dispose aussi de la faculté de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

Le client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant la Société aux coordonnées figurant dans le contrat de Partenariat.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

7

Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de BAT Investissement, 41 rue des Souchets 74130 BONNEVILLE

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat de Partenariat signé le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

